

70 ans de mutations au service du public

Dans l'immédiat après-guerre la Charente-Maritime accuse un sérieux retard dans l'alimentation en eau des communes rurales malgré des ressources abondantes. Alors que l'eau du robinet est réservée aux citadins, le Département décide de favoriser l'alimentation des communes rurales en apportant un soutien financier aux dépenses d'investissement et crée le syndicat en 1952.

Notre histoire

1952 : sous l'autorité d'André DULIN, création par le Conseil Général du « Syndicat d'Adduction et de Distribution d'eau potable de la Charente-Maritime », présidé par le sénateur Lucien GRAND. Alors que l'eau du robinet est réservée aux citadins, le Département décide de favoriser l'alimentation des communes rurales en apportant un soutien financier aux dépenses d'investissement. Les charges d'emprunt des collectivités sont portées par la péréquation qui conduit à l'unicité du tarif de la redevance syndicale.

De 1952 à 1980, construction des grandes infrastructures de production et de transport d'eau potable (usines, forages, conduites d'adduction) et desserte en eau des communes (châteaux d'eau et réseaux de distribution).

1954 : création de la régie syndicale d'exploitation, la RESE. Elle assure en priorité l'exploitation du service d'eau des communes rurales en respectant les mêmes principes de solidarité et de tarif unique.

À partir de 1972 : construction des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour lutter contre la pollution domestique et protéger les espaces naturels sensibles.

Années 80 : fiabilisation des réseaux d'eau potable et réalisation des premières interconnexions. Lutte contre la pollution par les nitrates et traitement des eaux de la Charente par l'usine de Saint-Hippolyte ([cliquez ici pour découvrir l'usine Lucien Grand](#))

Années 90 : amélioration progressive de la qualité de l'eau grâce à de nouvelles ressources souterraines et début du renouvellement des réseaux d'eau potable.

Années 2001 : création du service assainissement non collectif

Eau 17 s'adapte à de nouveaux enjeux

En 2019, le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime marque un tournant en devenant Eau 17. Dans un contexte d'évolution de l'organisation territoriale des services de l'eau et de l'assainissement, le Syndicat Eau 17 actualise ses statuts et se réorganise en interne.

En 2020, la loi NOTRe et la loi Ferrand font évoluer l'organisation territoriale des services de l'eau et de l'assainissement. Les Communautés d'Agglomération gèrent dorénavant trois compétences :

L'eau potable

L'assainissement des eaux usées (collectif et non collectif)

Les eaux pluviales urbaines

Pour les Communautés de Communes, les compétences eau et assainissement ont été transférées le 1^{er} janvier 2020 avec toutefois une possibilité de report au 1^{er} janvier 2026.

Eau 17 a donc réformé ses statuts pour adapter la composition du comité syndical à l'adhésion des intercommunalités nouvellement compétentes, tout en préservant un lien avec l'échelon communal. C'est un syndicat « à la carte », où les membres adhérents peuvent choisir les compétences qu'ils confient à Eau 17 : eau, assainissement collectif ou non collectif.



EAU 17

131 cours Genêt

